

Actualité

Identifiant :

Date de publication : 30/10/2012

TVA - Taux réduits - Fourniture de chaleur distribuée par réseau - Notion de cogénération

Série / division :

TVA-LIQ

Texte :

La chaleur distribuée par réseau issue de la cogénération, à l'exclusion de celle issue de l'énergie fossile, entre dans les modalités de calcul du seuil de 50 % d'énergie produite à partir de la biomasse, de la géothermie, des déchets et d'énergie de récupération pour l'application des dispositions du B de l'article 278-0 bis du CGI.

Actualité liée :

X

Document modifié :

[BOI-TVA-LIQ-30-20-20](#) : TVA – Liquidation - Taux réduits - Abonnements à l'électricité, au gaz, à l'énergie calorifique et fourniture de chaleur distribuée par réseaux